



## La Ville de Montmagny obtient une note parfaite pour la norme *Entreprise en santé*!

5 décembre 2013

Le lundi 28 novembre dernier s'est tenu l'audit de maintien du [Bureau de normalisation de Québec](#) (BNQ) concernant l'accréditation [Entreprise en santé](#) de la Ville de Montmagny. Cette accréditation, qui est valide pour une période de 3 ans, prévoit une visite par année de la part de l'équipe du BNQ pour faire le suivi de la norme dans les entreprises participantes et proposer des avis de corrections ou des opportunités à améliorer. Pour 2013, non seulement la Ville de Montmagny a eu l'aval du BNQ, mais elle a obtenu une note parfaite alors que l'auditrice n'a émis aucun avis de correction à apporter pour l'année à venir.



Le BNQ a d'ailleurs ciblé trois points très forts au sein de la Ville de Montmagny : l'engagement et la représentativité des membres du Comité Santé Mieux-Être en charge de la norme *Entreprise en santé*, l'efficacité du système de communication pour renseigner les employés sur les activités à venir et la participation de l'ensemble des employés au sondage.

«La Ville de Montmagny a été pionnière en tant qu'*Entreprise en santé* dans le domaine municipal au Québec et je me réjouis de voir que non seulement cette accréditation a été obtenue, mais qu'elle est maintenue en respectant les plus hauts standards établis par le Bureau de normalisation du Québec. En tant que conseil municipal, nous avons à coeur la santé et le mieux-être des employés municipaux et nous sommes convaincus qu'une telle démarche fait de la Ville de Montmagny un employeur de choix », a déclaré le maire de Montmagny, M. Jean-Guy Desrosiers.

« Nous sommes extrêmement fiers de cette évaluation et de constater à quel point la démarche a cheminé depuis ses débuts en 2009. Cette note parfaite nous montre qu'autant les membres du Comité Santé Mieux-Être que l'ensemble des employés municipaux croient en l'importance de la norme *Entreprise en santé* et s'investissent pour son maintien et son évolution au sein de la Ville de Montmagny », a mentionné Mme Louise Bhérer, directrice du Service des ressources humaines de la Ville de Montmagny.

Lancée en 2008 par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), la norme *Entreprise en*

santé vise le maintien et l'amélioration durable de l'état de santé des personnes en milieu de travail. Cette norme amène les entreprises à agir sur quatre aspects soit les habitudes de vie, l'équilibre travail-vie personnelle, l'environnement de travail et les pratiques de gestion. Rappelons que Montmagny a été la première Ville au Québec à se voir accorder la certification Entreprise en santé, devenant ainsi la 21e entreprise accréditée, figurant aux côtés de géants comme la Fédération des Caisses Desjardins, Pfizer Canada, SSQ assurances, la Régie de l'assurance maladie du Québec, Ubisoft et les Industries Lassonde.

[« Retour à la liste](#)



[Blogue](#)

[Nous  
joindre](#)

Réalisation de [Numérique.ca](#)

[Site complet](#)